



COMMUNE de SAINTE OUENNE

Département des Deux-Sèvres

2025

PROCES VERBAL

Date de convocation :

29.08.2025

Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Pouvoirs : 3

Votants : 13

Secrétaire de séance :

Madame EVRARD
Elisabeth

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Jeunes, sous la présidence de Monsieur Thierry LEMAÎTRE, maire de la commune.

Présent.e.s :

Mmes et MM. AUDEBERT Romain, BERNABÉ Sarah, COUSSOT Étienne, DIAS DA COSTA Aurélie, ÉVRARD Élisabeth, LEMAÎTRE Thierry, PESLIER Philippe.

Absent.e.s excusé.e.s :

Mmes et MM BERQUIÈRE Benjamin (pouvoir à A. DIAS DA COSTA), CAZAJOUS Cindy (pouvoir à É. Évrard), DURRANDE Quitterie, GEAY James, HERJAN Mickael, TRICARD Pierre (pouvoir à T. LEMAÎTRE).

Ordre du jour :

1. Validation procès-verbal
2. Point sur la rentrée scolaire et Ressources Humaines
3. Point travaux
 - Demande aide Fonds Européens (FEDER)
 - Cheminement doux
 - Pont de la Santé
 - Divers
4. Décision d'estimer en justice à l'encontre d'Orange
5. Infos Préfecture et Département
6. Questions et informations diverses

1. VALIDATION PROCES-VERBAL

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2025 à l'unanimité des présents.

2. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE ET RESSOURCES HUMAINES

L'adjointe en charge des écoles fait le point sur la rentrée :

La rentrée scolaire commence avec l'arrivée de nouveaux enseignants et de nouveaux agents.

Nicolas BONNAUD est le nouveau Directeur de l'école et enseigne aux CM1 et CM2. Camille LEMASSON enseigne aux CE1 et CE2.

Les 2 autres classes sont sans changement de professeur.

La garderie est assurée par Laëtitia, Sabrina, Mélanie et Pierre.

Laëtitia SMITH intervient également dans la classe des GS et CP.

Pierre CHARBONNIER, nouvellement recruté, intervient quant à lui dans la classe des PS et MS.

Sabrina GRELAUD est en congés jusqu'au 16 septembre, date à laquelle elle reprendra son poste et Mélanie LAGORD la remplace au moins durant sa période de congé. Un contrat d'accroissement d'activité est ensuite prévu jusqu'aux vacances de la TOUSSAINT.

Le conseil municipal leur souhaite à tous et toutes la bienvenue dans l'école dont les travaux se poursuivent.

Pour information un agent technique est en arrêt de travail jusqu'au 27 septembre et le congé de longue durée d'un autre agent est prolongé de 6 mois jusqu'au 16 mars 2026.

Le second agent technique obtient la prolongation de son contrat PEC/CUI de 3 mois jusqu'au 16 janvier 2026.

3. POINT TRAVAUX

• DEMANDE AIDE FONDS EUROPEENS (FEDER)

Demande de subvention FEDER pour 159 780.57 € ce qui permettrait d'atteindre le plafond de subventions.

Pour info, le Maire indique qu'il a demandé une subvention DETR complémentaire au fonds vert mais, en raison du montant obtenu pour ce fonds vert, la demande a été rejetée par la Préfecture.

Une demande d'aide a été faite au titre du Fond Interministériel de Prévention à la Délinquance pour 6 700,44 € pour le visiophone et l'alarme.

• CHEMINEMENT DOUX

La commune a reçu les amendes de police soit 25 183.57 € pour le financement du projet.

L'achat du terrain a été acté le 20 juin dernier à l'issue des formalités nécessaires faites par le notaire.

Différents devis sont demandés pour le terrassement, les plantations et la signalisation.

Les travaux devraient commencer au cours du dernier trimestre.

• PONT DE LA SANTE

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la Société Charentaise d'ingénierie & maintenance ouvrages d'art (SCIMOA) de Saint Saturnin.

Le premier comité de pilotage (COPIL) s'est tenu le 4 septembre 2025.

Outre la réalisation de l'Avant-Projet, prévu pour le mois de décembre, afin de présenter une demande de DETR, le maître d'œuvre est chargé de la recherche de financements en raison de l'importance du coût du projet.

Le prochain COPIL est prévu pour le 3 novembre à 10h.

Pour mémoire, la tenue administrative du dossier est déléguée à la maire de Saint Maxire.

• DIVERS

MATERIEL TECHNIQUE

La tondeuse est en panne, il est envisagé d'investir dans un nouvel engin en fonction des capacités financières de la commune.

POINT BUDGET - FINANCES

Les dépenses réelles de fonctionnement au 31.08.2025 s'élèvent à 394 230.53 €.

Les dépenses de personnel représentent une charge importante et un point budgétaire précis sera fait au prochain conseil.

Un dégrèvement de taxe foncière (2020 à 2024) sur le terrain multisport, a été accordé à la collectivité pour un montant total 9 513.00 €.

SINISTRES

Un nouveau vol de denrées a été perpétré au club-house ; fort heureusement la nouvelle porte n'a pas encore été livrée. Sa pose devrait intervenir courant septembre et s'accompagnera de la mise en place d'une alarme.

L'assureur a désigné, le 2 septembre 2025, un second expert en remplacement du premier pour le vol de février. La commune lui transmettra les éléments justificatifs de son préjudice, pourtant déjà communiqués au premier expert.

Le sinistre de l'école, survenu en mars 2021 du fait de l'entreprise de plomberie qui n'avait pas pris toutes les précautions utiles, fait l'objet d'un nouveau report d'audience au 6 novembre 2025.

L'avocat signale que l'adversaire souligne au bout de 4 ans l'incompétence du tribunal judiciaire au profit du tribunal administratif et sollicite l'accord de la mairie pour répondre à cette demande. Le Maire souligne qu'il ne s'agit pas de l'application du marché public mais d'une faute professionnelle de l'entreprise de plomberie laquelle n'a pas pris toutes les mesures pour couper l'eau ; faute professionnelle relevant du droit civil. La 1^{ère} adjointe souligne également le délai de forclusion pour intervenir auprès du tribunal administratif. Aussi en fonction des résultats de l'audience du 6 novembre il sera mis fin à la procédure afin de ne pas générer de frais inutiles par une procédure longue ; les frais actuels devant être couverts par l'assurance.

SIGNALISATION AU SOL

Une conseillère indique que de nombreuses signalisations au sol sont effacées. La commune a acquis de la peinture spéciale route et les agents communaux feront la réfection dès que le temps le permettra.

SANTE

Des professionnels de santé étudient l'implantation potentielle d'un cabinet médical privé. Il s'agit dans l'immédiat d'une simple étude. Le Maire a fait plusieurs propositions de terrain et informera le conseil municipal de la suite donnée.

4. DECISION D'ESTER EN JUSTICE A L'ENCONTRE D'ORANGE

La société ORANGE occupe, sans convention ni titre, la place de la liberté et refuse de payer la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) tel que le prévoit le décret de 2005 et la note de l'AMF (Association des Maire de France).

Le Maire poursuit une dernière démarche amiable ; en cas d'échec il demandera au conseil municipal l'autorisation de poursuivre une action devant le tribunal administratif pour occupation illicite du domaine communal.

Le Maire est intervenu auprès d'ORANGE afin que les travaux commencés pour la fibre soient rapidement terminés.

5. INFOS PREFECTURE ET DEPARTEMENT

CLIMADIAG COMMUNE

Climadiag est un outil destiné à aider les collectivités territoriales (en particulier les communes) à anticiper les évolutions climatiques sur leur territoire et à s'adapter à ces évolutions prévisibles.

MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES

Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a créé les Maisons Départementales Des Solidarités (MDS). Elles regroupent des professionnels de l'action sociale et de la protection maternelle et infantile. Les MDS sont réparties sur le territoire et pour notre secteur elles se situent à Coulonges, Mazières et Parthenay.

J'AIME ET J'AIDE MON ASSO

Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres reconduit pour 2025-2026 le "Ticket Jeune Citoyen". Ce dispositif apporte un soutien aux structures qui concourent à l'éducation et aux loisirs des jeunes et incite ces derniers, à être acteurs des associations auxquelles ils adhèrent.

Chaque jeune remettra son Ticket Jeune Citoyen, d'une valeur de 20 €, généré via la plateforme monasso79.fr, à l'association de son choix lors de son adhésion.

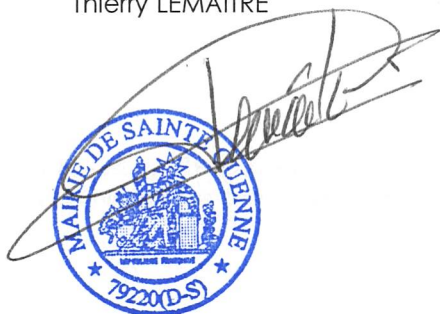
6. → QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Courrier « Objectif Gâtine » concernant le Parc Naturel Régional (PNR) de Gâtine Poitevine.

Remerciement à M. Fechant pour la maintenance des défibrillateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 22 h 30.

Le maire,
Thierry LEMAÎTRE



La secrétaire de séance
Elisabeth EVRARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Evrard", is written to the right of the secretary's name.